

# Fiche d'inscription aux stages d'équitation

Saison 2024-2025

Carole Lamour  
89 Chemin Neuf 69380 Lissieu  
ecuriesdeboisdieu@orange.fr  
06 07 21 29 54



*Ce formulaire peut être complété directement par ordinateur.*

## COORDONNÉES DU CAVALIER

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

## PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Mère	Père	Responsable légal
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____	Commune : _____	
Email : _____	Profession : _____	
Téléphone : _____	Téléphone pro : _____	

## STAGE

Du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ Intitulé du stage : \_\_\_\_\_  
Règlement :    Chèque    Espèce    CB    Montant réglé : \_\_\_\_\_  
Licence **ou**    Attestation assurance fournie

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PRESTATION ÉQUESTRE

### STAGE

L'inscription est souscrite pour la durée du stage. Les inscriptions au stage sont fermes. Le stage doit être réglé avant d'être consommé. En fonction du nombre de cavaliers inscrits, les stages peuvent être regroupés.

### ANNULATION

Les usagers ont la possibilité de souscrire une assurance annulation facultative dont les modalités sont soumises à l'inscription. L'assurance annulation coûte 17€ en plus du prix du stage. Pour bénéficier de cette assurance annulation, la licence fédérale est obligatoire. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est à votre disposition à l'accueil. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

# Fiche d'inscription aux stages d'équitation

Saison 2024-2025

Carole Lamour  
89 Chemin Neuf 69380 Lissieu  
ecuriesdeboisdieu@orange.fr  
06 07 21 29 54



*Ce formulaire peut être complété directement par ordinateur.*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PRESTATION ÉQUESTRE

### ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant les Écuries de Bois Dieu de cette responsabilité.

### TENUE ET ÉQUIPEMENT

L'utilisateur de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte. Équipement recommandé : Bombe trois points ou casque / norme NF EN 1384, bottes, cravache, sac de pansage avec brosse dure et cure pied, gants, éperons et guêtres (à partir galop 4), protège dos et casque pour le cross.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'utilisateur et être conforme à la norme NF EN 1384.

### DISCIPLINE ET SÉCURITÉ (extraits du règlement intérieur)

- Les chiens sont tolérés au sein de l'établissement mais doivent être attachés et sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Le matériel utilisé (barres, chandeliers, plots.) doit être remis en place systématiquement.
- Les crottins doivent être ramassés dans la carrière, ainsi que dans les allées, devant les boxes et à la douche.
- Il est interdit de descendre au hangar. Les cavaliers ne pourront se rendre dans les prés où se trouve les chevaux et poneys que pour aller chercher leur équidé pour leur cours, ainsi que pour le retour de l'équidé.
- Les selles, filets, brosses doivent être nettoyés et rangés correctement à la fin de la séance.
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. Les Écuries de Bois Dieu décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

Je déclare Madame Monsieur \_\_\_\_\_ **avoir pris connaissance et accepté**

les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions de l'assurance annulation et ce en conformité avec l'article 38 de la loi 84610 du 13 Juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur des Écuries de Bois Dieu. La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant les Écuries de Bois Dieu de cette responsabilité.

### Refus de l'assurance annulation

Je refuse l'assurance annulation et renonce, de ce fait, à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident...).

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature du représentant légal :  
*précédé de la mention « Lu et approuvé »*